

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Tarif Fassa France - Janvier 2026

Toute vente entre Fassa France, société par actions simplifiée dont le siège social est sis Tour Franklin 100-101 Terrasse Boieldieu, CS70395-92042 PARIS LA DÉFENSE Cedex, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 518 103 510 (ci-après « le Vendeur »), et le Client (ci-après « l'Acheteur »), de Produits distribués par le Vendeur, est régie par les présentes Conditions générales de vente, lesquelles annulent et remplacent tout accord verbal ou écrit précédent et prévalent sur les conditions générales d'achat éventuelles de l'Acheteur.

Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent à toute relation commerciale entre le Vendeur et l'Acheteur ainsi qu'à toutes les commandes de Produits, même passées verbalement et transmises au Vendeur, directement ou par l'intermédiaire de ses agents ou représentants. L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions générales de vente, toute commande impliquant l'acceptation expresse, pleine et entière, et sans réserve desdites Conditions.

Il est précisé que Fassa France et Fassa S.r.l., dont le siège social est sis 3 via Lazzaris - Code Postal 31027 Spresiano (Trévise) Italie, ont conclu un contrat de distribution des Produits pour la France métropolitaine et que Fassa France a chargé Fassa S.r.l. du transport et de la livraison des Produits auprès de ses clients.

1. Commandes

1.1 Le(s) produit(s), la quantité, l'adresse de livraison et l'adresse de facturation doivent être mentionnés dans la commande, laquelle devra faire l'objet d'un document écrit transmis au Vendeur par courrier, fax ou e-mail. Les commandes passées verbalement devront faire l'objet d'une confirmation écrite, selon les conditions susmentionnées, dans un délai de 48 heures.

1.2 Les commandes reçues sont fermes et irrévocables pour l'Acheteur et ce, jusqu'à 60 (soixante) jours à compter de leur réception par le Vendeur. L'acceptation de la commande pourra également être tacite. Dans ce cas, la commande sera réputée acceptée par la livraison de la marchandise au transporteur ou directement à l'Acheteur ou à la personne qu'il aura indiquée.

2. Prix

2.1 Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la réception de la commande par le Vendeur. Les prix sont indiqués dans le barème des prix joint aux présentes Conditions générales de vente. L'Acheteur déclare et reconnaît en avoir reçu un exemplaire.

2.2 Les prix s'entendent hors taxes. Toute taxe, redevance ou impôt devant être acquitté en application de la réglementation française sont à la charge de l'Acheteur. Les prix s'entendent départ usine. Exclusivement pour enduits et mortiers pour plaques de plâtres, les prix s'entendent rendus pour chargements avec nos moyens de transport et sont équivalents au prix départ usine pour enlèvements avec les moyens du client Il est précisé que les enlèvements à la charge du client ne sont pas praticables sur l'usine de Calliano.

2.3 Les prix pourront être modifiés à tout moment par le Vendeur. Toute modification sera communiquée à l'Acheteur par écrit et moyennant un préavis raisonnable avant son entrée en vigueur. Toute commande passée après l'entrée en vigueur du nouveau prix impliquera l'acceptation expresse de ce dernier par l'Acheteur.

3. Facturation et délais de paiement

3.1 Les factures sont émises tous les 15 (quinze) jours et mentionnent l'ensemble des commandes livrées à l'Acheteur. La facture sera remise à l'Acheteur par tout moyen.

3.2 Le paiement devra intervenir dans un délai de 10 jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf accord contraire

entre les parties, par virement bancaire ou lettre de change relevée sans acceptation.

3.3 En cas de retard de paiement, total ou partiel, l'Acheteur devra verser au Vendeur des pénalités de retard fixées à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur calculées à compter du jour suivant la date d'exigibilité de la facture et jusqu'à parfait paiement, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) euros pour frais de recouvrement, sans qu'une mise en demeure ou sollicitation préalable ne soit nécessaire. Le Vendeur pourra également suspendre toute livraison à venir jusqu'au paiement intégral des factures échues non réglées.

Si le retard de paiement est supérieur à 30 (trente) jours, le contrat pourra être résilié par le Vendeur moyennant une simple notification.

3.4 Toute éventuelle contestation de facture par l'Acheteur devra être adressée par écrit au Vendeur dans un délai de 6 jours ouvrés à compter de la réception de la facture et être accompagnée d'une copie de la commande, du bordereau de livraison et de la facture. Il ne sera fait droit à aucune réclamation ne respectant pas les conditions ci-avant précisées.

4. Livraison et transport

4.1 Les délais de livraison mentionnés dans la confirmation de la commande sont fournis à titre indicatif, un éventuel retard ne pouvant justifier ni la résiliation du contrat ni le versement d'une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit au profit de l'Acheteur.

4.2 Le transport sera effectué selon les modalités établies à chaque livraison d'un commun accord entre les parties.

4.3 Le Vendeur se réserve la faculté de procéder à des livraisons partielles d'une même commande sans que cela ne puisse justifier une sanction ou le versement d'une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit.

4.4 Si l'Acheteur choisit une livraison par retrait (en entrepôt ou tout autre point de retrait), dès sa mise à disposition, le Vendeur informe l'Acheteur par tout moyen de la disponibilité de la commande. En cas de commande non retirée dans un délai de 60 (soixante) jours, la commande sera annulée de plein droit par le Vendeur, sans formalité préalable.

4.5 En tout état de cause, le Vendeur décline toute responsabilité en cas de retard de livraison du produit dû à une cause de force majeure, à un acte ou à une omission imputable à l'Acheteur.

5. Retour de marchandise

Le délai maximal pour demander un éventuel retour de marchandise ne doit pas dépasser 30 jours à compter de la date effective de livraison de la marchandise. La demande de retour doit impérativement être effectuée par écrit. L'acceptation du retour est à l'entière discrétion du Vendeur. L'acceptation éventuelle du retour est toutefois subordonnée à la vérification préalable de la marchandise par le Vendeur. Ne pourront être acceptées que les marchandises en parfait état, complètes, non utilisées, accompagnées de leurs accessoires et documents, et présentées dans leur emballage d'origine. Ce n'est qu'en cas de vérification conforme que le Vendeur pourra émettre un avoir. Aucun avoir ne sera accordé pour des marchandises incomplètes, endommagées, altérées ou ne respectant pas ces conditions.

Les retours de marchandise au dépôt de Courtry ne seront pas acceptés.

6. Réclamations - Interdiction de compensation

6.1 La marchandise doit être inspectée par l'Acheteur dès sa livraison. Toute réserve pour défaut, manquant ou avarie devra, sous peine d'irrecevabilité, être mentionnée par écrit par l'Acheteur sur les documents de transport ou de livraison, contresignée par le transporteur, au plus tard lors de la livraison, et envoyée au Vendeur dans les 48 heures. Aucune réclamation

ne sera examinée par le Vendeur si ces conditions ne sont pas respectées. Il est obligatoire que toute réclamation – pour être recevable et examinée - soit accompagnée de photos prises lorsque la marchandise est encore dans le camion avant déchargement afin de pouvoir effectuer une évaluation correcte du dommage.

La quantité des produits livrés (à l'exception des plaques de plâtres) devra être vérifiée par l'Acheteur sur une balance publique, en présence du conducteur, en pesant tant le poids brut que la tare.

6.2 Toute réserve pour défaut, avarie ou manquant non apparent lors la livraison devra, sous peine d'irrecevabilité, être signalée au Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 6 (six) jours ouvrés à compter de sa découverte. L'Acheteur devra également fournir au Vendeur tout élément justificatif.

6.3 L'Acheteur devra laisser la marchandise objet d'une éventuelle réserve à disposition du Vendeur pendant un délai raisonnable afin que ce dernier puisse l'inspecter. Aucun retour ne sera accepté sans autorisation écrite et préalable du Vendeur. En cas de contestation suite au contrôle du Vendeur, seules les analyses réalisées par un organisme choisi d'un commun accord entre les parties, sur les échantillons de produit prélevés dans des containers et ouverts en présence de représentants du Vendeur, feront foi.

6.4 L'existence d'une réclamation sur un produit n'est pas constitutive d'un juste motif pour retarder ou suspendre le paiement ou procéder à un règlement partiel. L'Acheteur ne pourra opposer au Vendeur une compensation entre les sommes dues au Vendeur et une prétendue créance au titre de la garantie fournie par le Vendeur mentionnée à l'article 6.

7. Informations techniques et garantie

7.1 Les spécifications techniques relatives aux produits résultent d'analyses effectuées en laboratoire. L'Acheteur doit toujours vérifier la conformité des produits pour l'usage auquel ils sont destinés. L'Acheteur est seul responsable de leur utilisation. Le Vendeur se réserve le droit d'apporter des modifications techniques aux produits sans préavis.

7.2 Le Vendeur garantit les produits dans la limite des caractéristiques et de la qualité indiquées dans les spécifications techniques, étant précisé que dans la pratique ces dernières peuvent faire l'objet de modifications parfois importantes en fonction des conditions du chantier dans lequel les produits sont utilisés.

7.3 Le Vendeur prend uniquement à sa charge la livraison des marchandises manquantes ou la substitution de la marchandise dont le défaut est avéré. Dans ces deux hypothèses, à la seule discrétion du Vendeur, ce dernier peut également proposer comme alternative une réduction du prix correspondant. Tout autre recours, garantie ou demande d'indemnisation à l'encontre du Vendeur est expressément exclu, y compris - à simple titre indicatif et non-exhaustif - toute demande au titre d'une garantie de commercialisation ou de conformité des marchandises en vue d'une utilisation particulière et/ou toute demande de versement de dommages et intérêts, à quelque titre que ce soit, et quelle que soit la personne qui entend s'en prévaloir.

7.4 La responsabilité du Vendeur ne pourra être recherchée en cas d'utilisation non conforme du produit aux instructions fournies par le Vendeur, en cas d'utilisation technique incorrecte du produit ou dans des environnements inadaptés ou ne respectant pas les précautions techniques nécessaires.

8. Responsabilité

8.1 Le Vendeur est responsable vis-à-vis de l'Acheteur, dans les limites de la garantie visée à l'article 6, des éventuels dommages immédiats et directs. Il prendra à sa charge ces éventuels dommages et les frais engagés par l'Acheteur jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à la valeur du produit vendu.

8.2 Le Vendeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages indirects de l'Acheteur tels que, à simple titre d'exemple et non exhaustif, manque à gagner, perte de chance, atteinte à l'image ou à la réputation commerciale.

9. Suspension de l'exécution - Résiliation

9.1 En cas d'inexécution de l'Acheteur ou de retard de paiement à quelque titre que ce soit, le Vendeur aura la faculté de suspendre l'exécution de la commande à tout moment et sans préavis, même après confirmation de la commande. Le Vendeur pourra également subordonner la livraison au paiement intégral de la commande ou de toute autre somme due ou encore exiger de l'Acheteur une garantie.

9.2 L'Acheteur devra immédiatement informer le Vendeur de tout changement relatif à sa situation économique, juridique ou financière notamment et de manière non limitative, fusion, scission, apport partiel d'actif, transformation, modification dans la détention du capital ou dans la direction. Si ces changements, déclarés par l'Acheteur ou découverts par le Vendeur, entraînent un risque d'inexécution de la part de l'Acheteur, le Vendeur pourra résilier immédiatement le contrat, et ce sans que l'Acheteur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit en lien avec ladite résiliation.

10. Propriété intellectuelle

Les marques et les autres signes distinctifs ou sigles quels qu'ils soient apposés sur les Produits FASSA BORTOLO ou en lien d'une quelconque façon avec Fassa S.r.l et/ou Fassa France sont la propriété de Fassa S.r.l.. Sauf autorisation expresse écrite, toute reproduction ou utilisation par l'Acheteur de la marque « FASSA BORTOLO » et/ou des marques, logos, symboles, signes distinctifs, quels qu'ils soient, apposés sur les produits FASSA BORTOLO ou en lien d'une quelconque façon avec Fassa S.r.l et/ou Fassa France, est interdite.

11. Modifications des Conditions générales de vente

11.1 Les présentes Conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment par le Vendeur. Toute nouvelle obligation ou renonciation à des droits ne pourra que résulter d'un acte signé par la partie envers laquelle cette obligation ou cette renonciation est invoquée.

11.2 Le fait que le Vendeur ne se prévaut pas de l'une des dispositions des présentes ne pourra être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir par la suite.

12. Force majeure

12.1 En cas d'évènement de force majeure telle que définie à l'article 1218 du Code civil, affectant le Vendeur ou l'Acheteur, la partie affectée devra en informer immédiatement l'autre par lettre recommandée avec avis de réception en lui indiquant la durée prévisible de l'évènement.

12.2 La partie affectée par la force majeure devra prendre toute mesure pour en limiter la durée et les conséquences.

12.3 En cas d'évènement de force majeure d'une durée supérieure à trois (3) mois, le Contrat pourra être résilié conformément à l'article 8.

13. Données personnelles

Le Vendeur et l'Acheteur s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment les dispositions du Règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que ses modifications successives.

14. Loi applicable et tribunal compétent

14.1 Les relations commerciales entre le Vendeur et l'Acheteur sont régies par le droit français, à l'exclusion de toute règle de

conflit de loi.

14.2 Toute contestation, sans exception aucune, relative notamment à l'interprétation, l'application, l'exécution ou la résiliation du contrat entre l'Acheteur et le Vendeur sera soumise à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris, nonobstant la pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

15. Code de l'environnement

15.1 Conformément à l'article R.541-173 du code de l'environnement, les identifiants de Fassa France attestant la conformité du Vendeur à ses obligations sont :

- L'identifiant unique prévu à l'article L.541-10-1 7° du code de l'environnement: FR217994_07ZJLZ

- L'identifiant unique prévu à l'article L.541-10-13 du code de l'environnement Conformité REP PMCB : FR217994_04XHFU Répercussion de l'éco-contribution :

La part du coût unitaire que Fassa France supporte pour la gestion des déchets de PMCB, tel que facturé par l'éco-organisme auquel Fassa France adhère, est intégralement répercutée à l'acheteur professionnel du produit sans possibilité de réfaction.

16. Mise en service du nouveau centre logistique

16.1. À partir du 24 novembre 2025, le nouveau centre logistique

de Fassa France, situé en Zone La Régale - Avenue des onze arpents à Courtry (77181), Bâtiment A, sera opérationnel. Il sera destiné à la gestion des approvisionnements pour la clientèle française ainsi que pour les zones limitrophes.

16.2. Le client aura la possibilité de préciser s'il souhaite enlever les commandes au nouveau centre logistique (même des palettes individuelles), ou s'il préfère utiliser le service actuel d'approvisionnement en chargements complets de l'Italie

Les modalités d'accès, de retrait et de gestion des commandes seront définies par des instructions spécifiques, élaborées par la Direction Logistique Fassa France et communiquées aux clients concernés.

16.3. Tarifs applicables

a) Tous les prix s'entendent départ usine. Tous les produits en poudre, à l'exception du système Gypsotech, feront l'objet d'un supplément de 75,00 € par tonne.

b) Le barème des prix des plaques, enduits et mortiers pour plaques de plâtre s'entend hors frais de transport. Les coûts de transport entre le centre logistique et le lieu de livraison choisi par l'Acheteur sont à la charge exclusive de ce dernier.

c) Toutes les autres conditions économiques et commerciales prévues dans le barème des prix en vigueur restent inchangées.

Les présentes dispositions s'appliqueront automatiquement à compter de la mise en service du nouveau centre logistique, prévue le 24 novembre 2025.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Tarif Fassa France - Janvier 2026

Supplément entrepôt

- Courtry * euro 75,00 par ton.

*à l'exception des enduits et mortiers pour plaques de plâtres (classe de produit 23 et 26)

Palettes en bois

- Prix palettes prémélangés art 9020* EUR 13,00 pièce
- Prix palettes bois pour mortier fin art 9024 EUR 19,00 pièce
- Prix palette 9048 palette epal consignée* EUR 10,00 pièce
- Remboursement au même prix si rendue en bon état

* à considérer uniquement pour les départements 2a et 2b

Coûts pour interventions techniques sur chantier

- Intervention d'assistance technique sur site 70,00 €/pièce
- Heures de travail de notre technicien 30,00 €/h
- Frais de déplacement de notre technicien 0,60 €/km

TARIFS FORMATION ÉQUIPE/ MISE EN ŒUVRE CHAPES

Classe de produits	Descrip. Classe de produits	Tarif journalier	1 ^{ère} session de formation	2 ^{ème} session de formation	3 ^{ème} session de formation	4 ^{ème} session de formation	à partir de la 5 ^{ème} session et suivantes	Durée formation équipe	Coût Location équipements
31	SA 500 + E 439 + Béton cellulaire	€ 250 par jour	n.2 techniciens tot. € 500	si même équipe n° 1 technicien € 250	assist. équipe formée n.1 technicien € 250	assist. équipe formée n° 1 technicien € 250	support n° 1 technicien € 500	6h pour chantiers à moins de 2 heures de distance - si au-delà max. 5h.	Liant - équip. complet = € 300 Chape - Duomix (y compris stator et rotor) = € 200
32	SL 416 + SM 485	€ 250 par jour	n° 2 techniciens tot. € 500	si même équipe n° 1 technicien € 250	assist. équipe formée n° 1 technicien € 250	assist. équipe formée n° 1 technicien € 250	support n° 1 technicien € 500	6h pour chantiers à moins de 2 heures de distance - si au-delà max. 5h.	SL 416 - I41 pour chapes = € 200 SM 485 - Duomix ou I41 = € 200
30	SC 420 P	Durée : 1/2 journée € 150	-	-	-	-	-	1/2 journée	MEC30 avec chambre en caoutchouc : Location € 18 pour négoce - € 22 pour entreprise (min. 5 jours)
32	SR 450 + LEGEO MIX	Durée : 1/2 journée € 150	-	-	-	-	-	1/2 journée	MEC30 avec chambre en caoutchouc : Location € 18 pour négoce - € 22 pour entreprise (min. 5 jours)

TARIFICATION SECTEUR TRANSPORTS

 Valable du 1^{er} Janvier 2023

FRANCE			de 0 à 4.000 kg	de 4.001 à 8.000 kg	de 8.001 à 14.000 kg	de 14.001 à 24.000 kg	> 24.001 kg
CODE	DÉPARTEMENT	REGION	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg
01	Ain	Auvergne-Rhône-Alpes	0,134 €	0,083 €	0,070 €	0,061 €	0,052 €
02	Aisne	Hauts-de-France	0,154 €	0,121 €	0,110 €	0,099 €	0,084 €
03	Allier	Auvergne-Rhône-Alpes	0,152 €	0,094 €	0,080 €	0,069 €	0,060 €
04	Alpes-de-Haute-Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,131 €	0,058 €	0,051 €	0,046 €	0,040 €
05	Hautes-Alpes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,131 €	0,058 €	0,051 €	0,046 €	0,040 €
06	Alpes-Maritimes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,131 €	0,058 €	0,051 €	0,046 €	0,038 €
07	Ardèche	Auvergne-Rhône-Alpes	0,141 €	0,087 €	0,074 €	0,064 €	0,058 €
08	Ardennes	Grand Est	0,141 €	0,112 €	0,099 €	0,087 €	0,074 €
09	Ariège	Occitanie	0,157 €	0,102 €	0,092 €	0,080 €	0,069 €
10	Aube	Grand Est	0,154 €	0,100 €	0,090 €	0,078 €	0,068 €
11	Aude	Occitanie	0,148 €	0,091 €	0,078 €	0,067 €	0,058 €
12	Aveyron	Occitanie	0,157 €	0,102 €	0,092 €	0,080 €	0,069 €
13	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,139 €	0,095 €	0,079 €	0,070 €	0,046 €
14	Calvados	Normandie	0,181 €	0,143 €	0,133 €	0,121 €	0,104 €
15	Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes	0,170 €	0,110 €	0,099 €	0,086 €	0,075 €
16	Charente	Nouvelle-Aquitaine	0,161 €	0,126 €	0,116 €	0,103 €	0,088 €
17	Charente-Maritime	Nouvelle-Aquitaine	0,161 €	0,126 €	0,116 €	0,103 €	0,088 €
18	Cher	Centre -Val de Loire	0,163 €	0,106 €	0,095 €	0,083 €	0,069 €
19	Corrèze	Nouvelle-Aquitaine	0,156 €	0,101 €	0,091 €	0,079 €	0,068 €
21	Côte-d'Or	Bourgogne-Franche-Comté	0,148 €	0,091 €	0,078 €	0,067 €	0,058 €
22	Côtes-d'Armor	Bretagne	0,178 €	0,140 €	0,131 €	0,118 €	0,104 €
23	Creuse	Nouvelle-Aquitaine	0,156 €	0,101 €	0,091 €	0,079 €	0,067 €
24	Dordogne	Nouvelle-Aquitaine	0,144 €	0,114 €	0,101 €	0,089 €	0,075 €
25	Doubs	Bourgogne-Franche-Comté	0,145 €	0,090 €	0,077 €	0,066 €	0,057 €
26	Drôme	Auvergne-Rhône-Alpes	0,128 €	0,080 €	0,067 €	0,058 €	0,050 €
27	Eure	Normandie	0,156 €	0,122 €	0,111 €	0,100 €	0,084 €
28	Eure-et-Loir	Centre -Val de Loire	0,144 €	0,114 €	0,101 €	0,089 €	0,075 €
29	Finistère	Bretagne	0,181 €	0,143 €	0,133 €	0,121 €	0,106 €

TARIFICATION SECTEUR TRANSPORTS

 Valable du 1^{er} Janvier 2023

FRANCE			de 0 à 4.000 kg	de 4.001 à 8.000 kg	de 8.001 à 14.000 kg	de 14.001 à 24.000 kg	> 24.001 kg
CODE	DÉPARTEMENT	REGION	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg
30	Gard	Occitanie	0,134 €	0,083 €	0,070 €	0,060 €	0,050 €
31	Haut-Garonne	Occitanie	0,157 €	0,102 €	0,092 €	0,080 €	0,069 €
32	Gers	Occitanie	0,157 €	0,102 €	0,092 €	0,080 €	0,072 €
33	Gironde	Nouvelle-Aquitaine	0,149 €	0,118 €	0,104 €	0,092 €	0,078 €
34	Hérault	Occitanie	0,134 €	0,083 €	0,070 €	0,060 €	0,050 €
35	Ille-et-Vilaine	Bretagne	0,175 €	0,137 €	0,129 €	0,116 €	0,102 €
36	Indre	Centre -Val de Loire	0,144 €	0,114 €	0,101 €	0,089 €	0,075 €
37	Indre-et-Loire	Centre -Val de Loire	0,144 €	0,114 €	0,101 €	0,089 €	0,078 €
38	Isère	Auvergne-Rhône-Alpes	0,128 €	0,080 €	0,067 €	0,058 €	0,050 €
39	Jura	Bourgogne-Franche-Comté	0,145 €	0,090 €	0,077 €	0,066 €	0,057 €
40	Landes	Nouvelle-Aquitaine	0,149 €	0,118 €	0,104 €	0,092 €	0,078 €
41	Loir-et-Cher	Centre -Val de Loire	0,144 €	0,114 €	0,101 €	0,089 €	0,075 €
42	Loire	Auvergne-Rhône-Alpes	0,134 €	0,083 €	0,070 €	0,060 €	0,052 €
43	Haute-Loire	Auvergne-Rhône-Alpes	0,152 €	0,094 €	0,080 €	0,069 €	0,060 €
44	Loire-Atlantique	Pays-de-Loire	0,163 €	0,127 €	0,117 €	0,104 €	0,088 €
45	Loiret	Centre -Val de Loire	0,163 €	0,106 €	0,095 €	0,083 €	0,071 €
46	Lot	Occitanie	0,144 €	0,114 €	0,101 €	0,089 €	0,075 €
47	Lot-et-Garonne	Nouvelle-Aquitaine	0,144 €	0,114 €	0,101 €	0,089 €	0,075 €
48	Lozère	Occitanie	0,148 €	0,091 €	0,078 €	0,067 €	0,058 €
49	Maine-et-Loire	Pays-de-Loire	0,163 €	0,127 €	0,117 €	0,104 €	0,088 €
50	Manche	Normandie	0,181 €	0,143 €	0,133 €	0,121 €	0,104 €
51	Marne	Grand Est	0,141 €	0,112 €	0,099 €	0,087 €	0,074 €
52	Haute-Marne	Grand Est	0,154 €	0,100 €	0,090 €	0,078 €	0,068 €
53	Mayenne	Pays-de-Loire	0,163 €	0,127 €	0,117 €	0,104 €	0,088 €
54	Meurthe-et-Moselle	Grand Est	0,161 €	0,105 €	0,094 €	0,082 €	0,071 €
55	Meuse	Grand Est	0,161 €	0,105 €	0,094 €	0,082 €	0,071 €
56	Morbihan	Bretagne	0,178 €	0,140 €	0,131 €	0,118 €	0,104 €
57	Moselle	Grand Est	0,161 €	0,105 €	0,094 €	0,082 €	0,071 €

TARIFICATION SECTEUR TRANSPORTS

 Valable du 1^{er} Janvier 2023

FRANCE			de 0 à 4.000 kg	de 4.001 à 8.000 kg	de 8.001 à 14.000 kg	de 14.001 à 24.000 kg	> 24.001 kg
CODE	DÉPARTEMENT	REGION	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg
58	Nièvre	Bourgogne-Franche-Comté	0,148 €	0,091 €	0,078 €	0,067 €	0,058 €
59	Nord	Hauts-de-France	0,154 €	0,121 €	0,110 €	0,099 €	0,084 €
60	Oise	Hauts-de-France	0,154 €	0,121 €	0,110 €	0,099 €	0,079 €
61	Orne	Normandie	0,181 €	0,143 €	0,133 €	0,121 €	0,104 €
62	Pas-de-Calais	Hauts-de-France	0,154 €	0,121 €	0,110 €	0,099 €	0,084 €
63	Puy-de-Dôme	Auvergne-Rhône-Alpes	0,152 €	0,094 €	0,080 €	0,069 €	0,060 €
64	Pyrénées-Atlantiques	Nouvelle-Aquitaine	0,149 €	0,118 €	0,104 €	0,092 €	0,078 €
65	Hautes-Pyrénées	Occitanie	0,144 €	0,114 €	0,101 €	0,089 €	0,075 €
66	Pyrénées-Orientales	Occitanie	0,148 €	0,091 €	0,078 €	0,067 €	0,060 €
67	Bas-Rhin	Grand Est	0,152 €	0,094 €	0,080 €	0,069 €	0,060 €
68	Haut-Rhin	Grand Est	0,152 €	0,094 €	0,080 €	0,069 €	0,060 €
69	Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	0,128 €	0,080 €	0,067 €	0,058 €	0,050 €
70	Haute-Saône	Bourgogne-Franche-Comté	0,145 €	0,090 €	0,077 €	0,066 €	0,057 €
71	Saône-et-Loire	Bourgogne-Franche-Comté	0,148 €	0,091 €	0,078 €	0,067 €	0,058 €
72	Sarthe	Pays-de-Loire	0,163 €	0,127 €	0,117 €	0,104 €	0,088 €
73	Savoie	Auvergne-Rhône-Alpes	0,128 €	0,080 €	0,067 €	0,058 €	0,050 €
74	Haute-Savoie	Auvergne-Rhône-Alpes	0,128 €	0,080 €	0,067 €	0,058 €	0,050 €
75	Paris	Île-de-France	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
76	Seine-Maritime	Normandie	0,156 €	0,122 €	0,111 €	0,100 €	0,084 €
77	Seine-et-Marne	Île-de-France	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
78	Yvelines	Île-de-France	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
79	Deux-Sèvres	Nouvelle-Aquitaine	0,161 €	0,126 €	0,116 €	0,103 €	0,088 €
80	Somme	Hauts-de-France	0,154 €	0,121 €	0,110 €	0,099 €	0,084 €
81	Tarn	Occitanie	0,157 €	0,102 €	0,092 €	0,080 €	0,069 €
82	Tarn-et-Garonne	Occitanie	0,157 €	0,102 €	0,092 €	0,080 €	0,069 €
83	Var	Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,139 €	0,095 €	0,079 €	0,070 €	0,046 €
84	Vaucluse	Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,139 €	0,095 €	0,079 €	0,070 €	0,046 €
85	Vendée	Pays-de-Loire	0,163 €	0,127 €	0,117 €	0,104 €	0,088 €

TARIFICATION SECTEUR TRANSPORTS

 Valable du 1^{er} Janvier 2023

FRANCE			de 0 à 4.000 kg	de 4.001 à 8.000 kg	de 8.001 à 14.000 kg	de 14.001 à 24.000 kg	> 24.001 kg
CODE	DÉPARTEMENT	REGION	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg
86	Vienne	Nouvelle-Aquitaine	0,148 €	0,117 €	0,103 €	0,091 €	0,077 €
87	Haute-Vienne	Nouvelle-Aquitaine	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
88	Vosges	Grand Est	0,165 €	0,102 €	0,087 €	0,075 €	0,065 €
89	Yonne	Bourgogne-Franche-Comté	0,161 €	0,105 €	0,094 €	0,082 €	0,071 €
90	Territoire de Belfort	Bourgogne-Franche-Comté	0,157 €	0,102 €	0,092 €	0,080 €	0,069 €
91	Essonne	Île-de-France	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
92	Hauts-de-Seine	Île-de-France	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
93	Seine-St-Denis	Île-de-France	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
94	Val-de-Marne	Île-de-France	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
95	Val-d'Oise	Île-de-France	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
2A	Corse-du Sud	Corse	0,085 €	0,085 €	0,085 €	0,085 €	0,085 €
2B	Haute-Corse	Corse	0,075 €	0,075 €	0,075 €	0,075 €	0,075 €
MC	Montecarlo	Principauté de Monaco	0,131 €	0,058 €	0,051 €	0,046 €	0,038 €

TARIFICATION SECTEUR TRANSPORTS - EN VRAC

 Valable du 1^{er} Mars 2023

MINIMUM TAXABLE PAR TONNE

En vrac 24 tonnes

FRANCE			En Vrac 24.000 kg
CODE	DÉPARTEMENT *	REGION	€/TN
MC	Montecarlo	Principauté de Monaco	44,00 €
06	Alpes-Maritimes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	40,00 €
83	Var	Provence-Alpes-Côte d'Azur	50,00 €
13	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur	60,00 €
73	Savoie	Rhône-Alpes	56,00 €
74	Haute-Savoie	Rhône-Alpes	56,00 €

* Les frais de transport de matériaux en vrac dans d'autres départements doivent être convenus avec le bureau logistique
Le prix pour le placement Silos et pour les services supplémentaires est sur demande. En cas d'intérêt, merci de contacter votre commercial de zone.

Frais de stationnement (tarif horaire 70,00 euros) :

- applicables au delà de deux heures pour déchargement camion complet
- applicables au delà d'une heure pour déchargement camion partiel